



Doc. 15562
22 juin 2022

Les femmes dans l'économie: emploi, entrepreneuriat et budgétisation sensible au genre

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Alors que des progrès considérables ont été réalisés en matière d'autonomisation des femmes dans l'économie au cours de la dernière décennie, des inégalités profondément enracinées, considérablement exacerbées par la pandémie de covid-19, persistent dans les États membres du Conseil de l'Europe.

L'inégalité entre les femmes et les hommes dans l'économie se manifeste sous diverses formes:

- les écarts de genre sur le marché du travail concernant les différences de taux d'emploi, de rémunération horaire, la prévalence du travail à temps partiel, la répartition des soins non rémunérés et des responsabilités familiales, les conditions de travail et les possibilités d'indépendance économique;
- les inégalités de genre dans l'entrepreneuriat, telles que des taux inférieurs de travail indépendant, des difficultés d'accès au crédit, au financement, au capital, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, des préjugés et les stéréotypes attachés aux femmes dans l'entreprise;
- la segmentation de l'économie par genre, avec des femmes surreprésentées dans des secteurs moins rentables comme l'éducation, la santé et le travail social, et sous-représentées en particulier dans le domaine des disciplines STIM, qui offrent de meilleures opportunités d'emploi et de développement professionnel;
- l'accès difficile des femmes à la prise de décision économique dans les secteurs public et privé.

Garantir une mise en œuvre efficace de la budgétisation sensible au genre par les États membres du Conseil de l'Europe est essentiel pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, y compris l'économie. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour souligner l'importance de la participation des femmes à l'économie et assurer une croissance plus inclusive, en tant que conditions préalables à l'égalité de genre et à des sociétés équitables et durables et dans le cadre de la solution à la reprise post-pandémique. L'égalité des chances et une plus grande participation des femmes au marché du travail peuvent accroître la prospérité économique et la compétitivité en Europe.

En prenant sa [Résolution 2235 \(2018\)](#) «L'autonomisation des femmes dans l'économie» comme point de départ, l'Assemblée parlementaire devrait réexaminer cette question et faire des recommandations sur la réduction des écarts entre les genres dans l'emploi et l'entrepreneuriat, la lutte contre la ségrégation sur le marché du travail, le travail précaire et la fracture numérique (en développant la participation des femmes dans les disciplines STIM, l'intelligence artificielle, l'économie verte et les secteurs numériques), l'amélioration des services de soins, la promotion d'un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et la promotion de la budgétisation sensible au genre.

